**Le véritable enjeu de la protection de l’enfance est son évaluation**

Le dernier projet de loi sur la protection de l’enfance est à ranger parmi les réformes dites « paramétriques », c’est-à-dire ajustant les paramètres d’un système préexistant sans en modifier fondamentalement le fonctionnement. Il donne largement raison à ceux des professionnels du secteur qui estiment que les moyens consacrés à cette politique sont structurellement insuffisants. La loi contient donc des dispositions visant à réduire la pénurie de personnel et à induire des augmentations d’effectifs.

Pourtant, de mémoire d’être humain, les moyens consacrés à la protection de l’enfance augmentent chaque année plus vite que la population de 0-20 ans. Cette hausse constante semble n’apporter aucune amélioration sur le terrain, aux dires mêmes des professionnels selon qui - combien de fois ai-je entendu cette expression - « les situations sont de plus en plus dégradées ».

En somme, les voix qui réclament sans cesse l’augmentation des moyens de la protection de l’enfance sont un peu semblables à des médecins qui, insatisfaits des effets d’un remède, prescriraient à chaque nouvelle déception d’en augmenter la dose.

C’est la raison pour laquelle, en matière de médicament du moins, on vérifie par un protocole rigoureux l’efficacité d’une molécule et l’absence d’effet secondaire avant sa mise sur le marché.

En protection de l’enfance, rien de tout cela n’arrive. L’effet des mesures d’assistance éducative sur les enfants n’est jamais évalué. Qu’il s’agisse des mesures d’Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) pratiquées à raison de centaines de milliers par an depuis 1959, ou des différentes formes de placement, jamais les effets de ces actions ne sont mesurés.

La loi, qui introduit le « mentorat », donne une nouvelle illustration de cette manière de procéder. Une pratique similaire au mentorat a en effet déjà fait l’objet d’une évaluation…aux Etats-Unis. Et cette évaluation a mis en évidence son caractère contre-productif[[1]](#footnote-1)!

L’incertitude sur l’efficacité du remède devrait rendre la prévention d’autant plus nécessaire. Or, précisément, la prévention est, après l’évaluation, le second angle mort de la protection de l’enfance. Car pour faire de la prévention, il faut avoir une idée à peu près précise des facteurs de risque. Or, ceux-ci sont très peu étudiés.

Cette situation tient beaucoup à l’angle intellectuel adopté pour appréhender les questions d’enfance en danger. Celui-ci est essentiellement centré sur l’étude des traumatismes psychologiques, de leurs conséquences et de leur prise en charge. Les grands « penseurs » de la protection de l’enfance sont presque tous psychologues ou psychiatres, à l’instar de figures tutélaires comme Françoise Dolto et Boris Cyrulnik. Leur influence sur les professionnels est immense.

Cette prédominance, voire ce quasi-monopole, de la psychologie clinique sur la manière de penser l’enfance en danger conduit à surestimer l’importance des traumatismes psychologiques parmi les facteurs de risque. C’est ainsi que pendant des décennies, de nombreux professionnels ont considéré l’autisme comme la conséquence d’un traumatisme psychologique de la petite enfance (théorie de « la mère frigidaire »), jusqu’à ce qu’un consensus scientifique ne finisse par balayer cette idée.

Inversement, les facteurs sociaux de l’enfance en danger sont largement sous-estimés. Ils sont pourtant évidents : un enfant sur deux confié à l’aide sociale à l’enfance a au moins un parent qui touche le RSA et les enfants des familles vivant sous le seuil de pauvreté y sont très largement surreprésentés.

En d’autre termes, ce qui constitue de toute évidence un problème social global est « psychologisé » en un ensemble de situations individuelles singulières à l’occasion de la prise en charge institutionnelle. La dimension sociale est ainsi évacuée pour devenir un impensé de la politique publique.

Il est donc difficile de dire si, au-delà des pénuries de personnel récemment constatées et qui réclament naturellement des actions correctrices, le principal problème de la protection de l’enfance tient à un manque chronique de moyens de l’assistance éducative. Pour répondre à cette question, il faudrait être en mesure d’évaluer les effets des actions mises en œuvre et de mieux comprendre les facteurs de risque, notamment sociaux.

Plutôt qu’augmenter de manière générale et indifférenciée les moyens consacrés à une politique dont on connaît mal les effets réels, l’urgence commande d’investir dans la recherche et dans la construction d’un appareil statistique performant, préalable indispensable à une politique de prévention efficace et correctement ciblée.

1. Voir l’évaluation du programme « Cambridge-Somerville » (<https://en.wikipedia.org/wiki/Cambridge_Somerville_Youth_Study>) [↑](#footnote-ref-1)